

Diplôme de Comptabilité et de Gestion niveau licence

Le DCG a une double finalité :

- ouverture sur le marché de l'emploi vers des métiers de terrain et en croissance ;
- étape d'un cursus plus long avec la poursuite d'études vers les niveaux supérieur, le DSCG, et l'expertise comptable.

Epreuves	Heures (1)	ECTS	Epreuve
1. Introduction au droit	150	12	Ecrit
2. Droit des sociétés	150	12	Ecrit
3. Droit social	150	12	Ecrit
4. Droit fiscal	150	12	Ecrit
5. Economie	210	18	Ecrit
6. Finance d'entreprise	150	12	Ecrit
7. Management	210	18	Ecrit
8. Systèmes d'information de gestion	210	18	Ecrit
9. Introduction à la comptabilité	150	12	Ecrit
10. Comptabilité approfondie	150	12	Ecrit
11. Contrôle de gestion	210	18	Ecrit
12. Anglais appliqué aux affaires	150	12	Ecrit
13. Relations professionnelles	60 + stage 8 semaines	12	Oral
14. Epreuve facultative en langues étrangères			Ecrit

(1) Durée indicative d'enseignement

Ce diplôme correspondant à 2 100 heures d'enseignement et 180 ECTS ou crédits (niveau licence), comporte 12 épreuves écrites, 1 épreuve orale et 1 épreuve facultative de langue étrangère autre que l'anglais, intégré dans les épreuves obligatoires.

Avec le **DCG**,
vous pourrez
occuper des postes
à responsabilité :

- en entreprise :
spécialiste de la comptabilité générale,
financière, clients, stocks, trésorerie,
paie, animateur et formateur d'équipes
comptables, contrôleur de gestion...

- en cabinet :
assistant qualifié puis superviseur : gestion
d'un portefeuille client, établissement des
comptes annuels, bilan et comptes de
résultat, suivi des stocks, établissement des
paies, missions d'audit ou de conseil (mise
en place de systèmes d'information,
conseil fiscal, conseil en organisation,
en management financier...).

L'accès aux épreuves du DCG est de plein
droit pour tous les titulaires du baccalauréat
ou d'un titre ou diplôme équivalent.
Une seule session d'examen par an est
prévue, au mois de juin.

Où préparer le DCG et le DSCG ?



En cycles longs, courts ou en alternance,
de nombreuses filières conduisent
à l'un ou l'autre des diplômes comptables
de l'Etat, quels que soient votre profil
et votre parcours initial.

A titre indicatif, vous pouvez préparer les
épreuves du DCG en 3 ans au sein de lycées
publics ou privés sous contrat. Vous pouvez
choisir de commencer par une filière courte
de type BTS ou DUT (formations en 2 ans)
et bénéficier de dispenses d'épreuves.
Les étudiants issus de ces filières peuvent
poursuivre vers le DCG et au-delà, le cas
échéant, en rejoignant une licence
professionnelle (programme en un an)
ou l'année 3 d'une licence de gestion
(licence générale), ou en intégrant
l'un des lycées publics ou privés
préparant le DCG.

La filière universitaire dédiée à l'expertise
comptable passe par le master Comptabilité
Contrôle Audit, CCA, mis en place au cours
des années 2004-2006 pour succéder
à la MSTCF. Le master CCA est un cursus
en 2 ans accessible aux titulaires d'une licence
ou d'un diplôme gradué licence
(bac + 3) dont le DCG. Tous les masters
"mention ou spécialité CCA" procurent
les mêmes dispenses d'épreuves du DSCG,
c'est-à-dire toutes, à l'exception des deux
épreuves obligatoires (1 et 4).

L'INTEC, le principal institut du CNAM,
propose un cursus complet calqué
sur les diplômes comptables de l'Etat.
Le niveau licence de l'INTEC s'intitule "DGC,
diplôme de gestion et de comptabilité",
et procure la dispense du DCG de l'Etat.
Le niveau master s'intitule "DSGC, diplôme
supérieur de gestion et de comptabilité",
et procure les mêmes dispenses d'épreuves
du DSCG de l'Etat que le master CCA.

Les étudiants issus des écoles de commerce,
des grandes écoles et des écoles d'ingénieurs
bénéficient également de dispenses
et d'un accès simplifié au stage d'expertise
comptable.

En outre, diverses écoles privées proposent
un parcours complet de préparation au DCG
et au DSCG.

Enfin, la prise en compte (à compter de 2008)
du dispositif "validation des acquis de
l'expérience" (VAE) ouvre des perspectives
nouvelles d'intégration aux niveaux DCG et
DSCG.

Avec le **DSCG**,
en plus des fonctions
précédemment
citées, vous pourrez
évoluer :

- en entreprise :
comme responsable de la comptabilité
ou du contrôle de gestion, analyste
financier, directeur des services
administratifs, comptables et/ou
financiers, des ressources humaines...

- en cabinet :
comme responsable de mission,
manager, senior manager,
fondé de pouvoir, avant de devenir
ultérieurement associé à part entière.

L'accès aux épreuves du DSCG est ouvert
aux titulaires du DCG et à tout titulaire
d'un master ou d'un diplôme gradué
master délivré en France ou dans
un autre Etat de l'Espace européen
de l'enseignement supérieur.

Les 2 épreuves "Gestion juridique, fiscale
et sociale" et "Comptabilité et audit" sont
obligatoires et ne peuvent faire l'objet de
dispense. Seules 2 voies peuvent offrir
une équivalence à ces 2 épreuves : la VAE
et, à titre transitoire, l'épreuve "droit et
comptabilité" du DESCF (régime de 1988).
Une seule session d'examen par an est
prévue, début octobre.